

PLAN DE TRAVAIL PAR FORTES CHALEURS
MESSAGE DE LA DGS

Cher.es collègues,

Au moment où de fortes chaleurs sont annoncées pour les prochains jours, je souhaitais vous faire partager, ci-dessous, les grands principes concernant l'adaptation de nos modalités de travail, pour protéger l'ensemble des agent.es et assurer la continuité de nos missions de services public. Même si le plan canicule n'est à ce stade pas déclenché par la Préfecture, nous avons souhaité anticiper la communication et renforcer votre information, sur un sujet essentiel.

Je voulais aussi souhaiter de bonnes vacances à toutes celles et tous ceux qui prendront des congés dans les prochains jours ou prochaines semaines. Dans toute la collectivité, ces derniers mois et particulièrement ces dernières semaines ont été intenses et ont été marqués par de belles réussites collectives. Toute la direction générale s'associe à moi pour vous en remercier et vous souhaiter un bel été.

Modalités de travail lors des périodes de forte chaleur

Lors des périodes de forte chaleur, les modalités de travail seront adaptées :

- *Dans les services aux activités de terrain et non « télétravaillables », l'adaptation des horaires et des activités est mise en œuvre dans chaque service, comme habituellement. Chaque fois que cela est possible, nous encourageons notamment la prise de poste anticipée le matin, pour éviter l'exposition aux heures les plus ensoleillées et chaudes.*
- *Dans les services aux activités « télétravaillables » :*
 - *Possibilité pour les agent.es qui ont une convention de télétravail de mobiliser le maximum des jours prévus dans leur convention individuelle de télétravail et pour les autres, en lien avec leurs supérieurs hiérarchiques, de télétravailler en cas de fragilité de santé ou d'exposition dans les locaux professionnels à de fortes chaleurs induisant un risque pour la santé au travail.*
 - *L'adaptation des horaires de travail est également une modalité possible soumise à la validation hiérarchique et dans le respect des règles qui figurent dans la note N°4 du 7/6/2022 adressée aux directeurs.trices et chefs.fes de service consacrée au travail par fortes chaleurs.*
 - *En cas du déclenchement du plan canicule par la Préfecture, les possibilités seront étendues durant toute la période de canicule. Nous vous tiendrons informés de son éventuel déclenchement.*

Pour toutes précisions complémentaires sur ce sujet, vous pouvez prendre contact avec vos RRH.

Merci pour votre engagement quotidien au service de nos concitoyen.nes et au plaisir de nos prochains échanges.

Bien à vous,

Delphine JOLY
Directrice générale des services